Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, bleu, Bleu cobalt

Description générée automatiquement**Cadre de réponse du mémoire technique**

**Travaux de réhabilitation d’un bâtiment en centre de formation et bureaux pour la CCI Hauts-de-France – Lot 13 – Ascenseur – RELANCE**

*Réf. marché : CCIR-ART-2025-08*

**Le présent cadre de réponse du mémoire technique complété par le soumissionnaire permettra au pouvoir adjudicateur d’analyser le critère « Valeur technique de l’offre », tel que défini à l’article 7.2.1 du règlement de la consultation – à remettre pour chaque lot auquel soumissionné – étant précisé qu’il est requis que les soumissionnaires remettent un mémoire technique respectant les différentes parties du présent cadre :**

1. Description du mode opératoire global proposé pour le chantier, des moyens techniques déployés dans le cadre de l’opération et des moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux
2. Description des fournitures et des matériaux dédiés à la réalisation des travaux, via notamment les fiches techniques
3. Planning prévisionnel détaillant les moyens humains dédiés et les tâches exécutées par phase, étant rappelé que le démarrage prévisionnel de la période de préparation de chantier est avril 2025, ainsi que les délais optimisés proposés par le soumissionnaire, pour les délais d’exécution des travaux, dans le respect du délai maximum fixé au planning prévisionnel remis au DCE – les soumissionnaires présenteront leur planning en semaines, en identifiant la période de préparation de l’exécution des travaux
4. Description des mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier
5. Description des mesures en matière de développement durable et de protection de l'environnement prises dans le cadre du présent chantier, notamment au regard des dispositions prévues pour assurer le suivi et la traçabilité de l’évacuation des déchets générés par le chantier et des mesures destinées à optimiser la valorisation des déchets

**Etant précisé que les soumissionnaires pourront fournir toutes annexes supplémentaires jugées nécessaires.**